

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250228_025

portant sur

FIXATION DES TARIFS DE LA RÉGIE DE RECETTES DE LA CENTRALE DE RÉSERVATION TOURISME

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 7°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision n°CCDC_191204_102 du 4 décembre 2019 relative à la création de la régie de recettes Centrale de réservation Tourisme,

VU la décision n°CCDC_241125 du 25 novembre 2024 relative aux tarifs de la régie de recettes de la centrale de réservation tourisme,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 : De fixer les tarifs de la régie de recettes de la centrale de réservation tourisme Toutes Taxes Comprises (TTC) pour les activités au musée de Lodève, les activités dans le cadre de Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH), les activités des partenaires touristiques, des lectures de paysages à Navacelles ou au Salagou, des scolaires et pour les conditions tarifaires supplémentaires,

-ARTICLE 2 : De fixer les tarifs des activités au musée de Lodève sont :

- en période d'exposition évènement :

forfait mini-groupe de dix personnes maximum	110,00
forfait de onze à vingt personnes pour les droits d'entrée et les visites guidées	220,00
guide supplémentaire à partir de vingt-six personnes	50,00
forfait visite libre jusqu'à vingt personnes	150,00
prix par personne supplémentaire en visite libre	8,00
prix par personne supplémentaire en visite guidée	8,00

- hors période exposition évènement :

forfait mini-groupe de dix personnes maximum	90,00
forfait de onze à vingt personnes pour les droits d'entrée et les visites guidées	180,00
guide supplémentaire à partir de vingt-six personnes	50,00
forfait visite libre jusqu'à vingt personnes	110,00
prix par personne supplémentaire en visite libre	6,00
prix par personne supplémentaire en visite guidée	6,00

- conditions tarifaires supplémentaires :

droit de parole au musée : groupes avec guide externe	20,00
remise sur les forfaits d'entrée groupe pour les comités d'entreprise, hors mini-groupe	15 %
forfait mini-groupe spécial crise sanitaire de cinq personnes maximum	50,00

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Majoration dimanche et jours fériés	40,00
-------------------------------------	-------

-ARTICLE 3 : Les tarifs des activités dans le cadre de VPAH sont :

- la Manufacture Nationale de la Savonnerie :

forfait mini-groupe de dix personnes maximum	110,00
forfait de onze à vingt personnes pour les droits d'entrée et les visites guidées	180,00
guide supplémentaire à partir de vingt-six personnes	50,00
prix par personne supplémentaire en visite guidée	7,00

- les sites patrimoniaux :

forfait mini-groupe de dix personnes maximum	50,00
groupe de onze à vingt personnes	100,00
groupe de vingt-et-une à trente personnes	150,00
groupe de trente-et-une à cinquante-cinq personnes	250,00

- des marchands drapiers aux usines textiles :

groupe de vingt à trente personnes	140,00
groupe de trente-et-une à cinquante-cinq personnes	250,00

- les journées :

journée culture et patrimoine par personne	de 35,00 euros à 41,00 euros
--	------------------------------------

- conditions tarifaires supplémentaires :

forfait mini-groupe spécial crise sanitaire de cinq personnes maximum	50,00
---	-------

-ARTICLE 4 : Les tarifs des activités des partenaires touristiques sont :

- le prieuré Saint-Michel-de-Grandmont :

forfait guidage groupe	40,00
entrée visite libre classique ou dolmens par personne au delà de quinze personnes	7,50
restauration par personne	29,50

- la grotte de Labeil :

visite par personne pour les groupes de dix à dix-neuf personnes	11,90
visite par personne pour les groupes de vingt à quarante-neuf personnes	10,90
visite par personne pour les groupes de cinquante à quatre-vingt-dix neuf personnes	9,90
visite par personne pour les groupes de plus de cent personnes	8,90
Menu groupe	De 22,00 à 60,00 euros

- Lerab Ling :

visite de groupe de vingt-et-une à trente personnes	360,00
visite de groupe de trente-et-une à quarante personnes	470,00
visite de groupe de quarante-et-une à cinquante-cinq personnes	580,00
Navette, tarif forfaitaire	40,00
restauration par personne	17,00

- les restaurants :

Restaurants conventionnés avec la Centrale de réservation : prix par personne	de 20,00 euros à 30,00 euros
---	------------------------------------

-ARTICLE 5 : les tarifs des lectures de paysages à Navacelles ou au Salagou sont :

groupe jusqu'à trente personnes	210,00
groupe de trente-et-une à cinquante-cinq personnes	400,00
accueil presse	150,00

-ARTICLE 6 : les tarifs des scolaires sont :

visites guidées pour les scolaires du territoire Lodévois et Larzac	25,00
---	-------

visites guidées pour les scolaires hors du territoire Lodévois et Larzac	40,00
ateliers et animations pour les scolaires du territoire Lodévois et Larzac	55,00
ateliers et animations pour les scolaires hors du territoire Lodévois et Larzac	60,00
le musée à l'école	50,00
visite scolaire collège et patrimoine par personne	8,00
visites et animations pendant les journées européennes du patrimoine	0,00
visites et animations pendant les journées européennes de l'archéologie	0,00
visites et animations pendant la fête de la science	0,00
visite libre pour les scolaires du territoire Lodévois et Larzac	0,00
visite libre pour les scolaires hors du territoire Lodévois et Larzac	25,00

- le pass culture :

visite ou atelier scolaire spécifique d'une heure	90,00
visite ou atelier scolaire spécifique d'une heure et demi	140,00
visite scolaire spécifique d'une demi-journée	160,00
atelier scolaire spécifique d'une demi-journée	240,00
atelier de sculpture d'une demi-journée	450,00

-ARTICLE 6 : conditions tarifaires supplémentaires Pays d'Art et d'Histoire sont :

supplément dimanches et jours fériés	40,00
supplément langue étrangère	50,00
frais de dossier visite sèche	0,00

- pour les propositions packagées des activités de la communauté de communes :

frais de dossier pour les propositions de moins de cinq-cents euros par jour	0,00
frais de dossier pour les propositions entre cinq-cents euros et mille euros par jour	20,00
frais de dossier pour les propositions de plus de mille euros par jour	30,00

- pour les propositions packagées des autres activités :

frais de dossier pour les propositions de moins de cinq-cents euros par jour	0,00
frais de dossier pour les propositions entre cinq-cents euros et mille euros par jour	40,00
frais de dossier pour les propositions de plus de mille euros par jour	50,00

- ARTICLE 7 : D'imputer les recettes correspondantes seront au budget principal, chapitre 70, article 7062,

- ARTICLE 8 : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250228-lmc115903-AR-1-
1

Fait à Lodève, le vingt huit fevrier deux mille vingt-cinq,

Date de télétransmission : 28/02/25
Date de publication : 06/03/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Président
Jean-Luc REQUI